

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

---

FOYER  
BOUGAINVILLE  
4 Rue Bougainville  
41000 BLOIS  
02 54 43 36 90  
[foyerdebougainville@acesm.fr](mailto:foyerdebougainville@acesm.fr)



---

# SOMMAIRE

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1     | PREAMBULE.....  | 4  |
| 2     | FICHE D'IDENTITE DE L'ÉTABLISSEMENT .....                         | 5  |
| 3     | LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT .....                             | 6  |
| 4     | L'ACTIVITE DU FOYER BOUGAINVILLE .....                            | 7  |
| 4.1   | Taux d'occupation .....   | 7  |
| 4.2   | File active .....   | 7  |
| 4.3   | Mouvements .....  | 8  |
| 5     | CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS.....                       | 9  |
| 5.1   | Age moyen des jeunes accueillis.....                              | 9  |
| 5.2   | Durée des placements.....   | 9  |
| 5.3   | Les catégories juridiques de la population accueillie.....        | 10 |
| 5.4   | Situation scolaire – professionnelle .....                        | 11 |
| 5.5   | Une prise en charge médico-sociale et sanitaire .....             | 11 |
| 5.6   | Situation parentale des jeunes confiés.....                       | 12 |
| 5.7   | Le maintien du lien familial .....                                | 13 |
| 6     | ÉTAT DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE ..... | 14 |
| 6.1   | Séjour à la montagne, Saint-Front en Haute-Loire (43) .....       | 14 |
| 6.2   | Les fugues : un problème récurrent au sein de la MECS .....       | 15 |
| 6.2.1 | Protocole de déclaration et de retour de fugue .....              | 15 |
| 6.2.2 | Pourquoi fuguer ? .....   | 15 |
| 6.2.3 | Des actions éducatives questionnées .....                         | 16 |
| 6.3   | Une nouvelle dynamique d'équipe en construction.....              | 16 |
| 7     | LES RESSOURCES HUMAINES.....                                      | 18 |
| 7.1   | Mouvements du personnel en CDI .....                              | 18 |
| 7.2   | Les formations et journées d'études réalisées en 2024 .....       | 19 |
| 8     | RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS.....                           | 20 |
| 8.1   | Composition du CVS.....   | 20 |
| 8.2   | Organisation des élections du CVS.....                            | 20 |
| 8.3   | Organisation des réunions du CVS .....                            | 21 |
| 8.4   | Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS .....       | 21 |
| 8.5   | Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS .....   | 22 |
| 8.6   | Thématiques abordées en réunion en 2024 émanant des jeunes .....  | 22 |
| 8.7   | Sollicitation du CVS .....  | 23 |
| 8.8   | Evènements indésirables, réclamations et signalements.....        | 23 |
| 9     | DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE .....              | 24 |
| 9.1   | Suivi des évènements indésirables .....                           | 24 |

---

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 9.2   | Plan d'amélioration continu de la qualité..... | 25 |
| 9.2.1 | Les réalisations en 2024.....                  | 25 |
| 9.2.2 | Les perspectives de 2025.....                  | 26 |

---

# 1 PREAMBULE

Le rapport d'activité qui est présenté communique de manière détaillée les réalisations de l'établissement sur l'année 2024. Il a pour objectif de fournir une vue d'ensemble claire et transparente des activités effectuées et des résultats obtenus. Il inclut des données quantitatives et qualitatives, des analyses, des évaluations et des recommandations pour l'avenir. Il informe sur l'évolution des profils des publics accompagnés, des besoins qui y sont associés et communique le travail mis en œuvre par l'établissement pour y répondre. Il rend compte des leviers et des freins pour la réalisation de ce travail.

## 2 FICHE D'IDENTITE DE L'ÉTABLISSEMENT

|                           |   |   |  |  |
|---------------------------|---|---|--|--|
| Renseignements généraux   | <b>Organisme Gestionnaire</b><br>ACESM,<br>association loi 1901.  | <b>Etablissement</b><br>Foyer de<br>Bougainville  | <b>Capacité autorisée</b><br>6 places<br>d'internat<br>11 en suivi<br>externalisé  | <b>Agrément</b><br>Conseil<br>Départemental 41 |
|                           | <b>Président</b><br>Jean Pierre<br>Amiot  | <b>Direction générale</b><br>Geneviève<br>Cétaire   | <b>Statut juridique</b><br>Etablissement<br>de droit privée,<br>habilité ASE 41.   | <b>SIRET</b><br>34962036900026                 |
| Spécificités              | <b>Vice-présidente</b><br>Catherine<br>Thierry  | <b>Direction de pôle</b><br>Mauricette<br>Lenoble   |  |  |
|                           |   | <b>Chef de service</b><br>Georges Moudir  |  |  |
|                           | <b>Territoire d'intervention</b><br>Ensemble du Loir et Cher  | <b>Lieu d'activité</b><br>4 rue Bougainville<br>41000 Blois   | <b>Modalité d'accueil</b><br>Internat, hébergement<br>temps complet,<br>permanent. |  |
|                           | <b>Public accueilli</b><br>Garçons et filles âgés de 13<br>à 19 ans en difficultés<br>familiales, sociales,<br>scolaires, professionnelles,<br>psychologiques et affectives,<br>voir en situation de<br>délinquance.                        | <b>Mission et prestation</b><br>Hébergement en internat<br>pour protéger les jeunes pris<br>en charge, favoriser leur<br>épanouissement personnel,<br>leur inscription dans le tissu<br>social et leur autonomie. | <b>Mesure de placement</b><br>Art 375 du code Civil<br>Ord du 02 février 1945      |  |
| Ressources humaines       | <b>14 ETP composent l'équipe autour des métiers suivants</b><br>Educateurs, éducatrices, psychologue, surveillant de nuit, cuisinière, maitresse de maison,<br>pédopsychiatre, secrétaire, chef de service, direction et services généraux. |   |  |  |
| Activités de l'année 2024 | Journées réalisées : 3 038<br>Taux d'occupation : 92,48 %   |   |  |  |

---

## 3 LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Foyer Bougainville accueille des mineurs dans le cadre de placements ordonnés par le juge des enfants ou de contractualisation d'un accueil provisoire entre le service de l'ASE et les représentants légaux.

Les raisons du placement sont multiples :

- Des carences affectives et éducatives importantes,
- Des difficultés relationnelles avec leur environnement social (conflits, frustration ...),
- Des difficultés d'insertion sociale et de socialisation,
- Des ruptures dans leur parcours scolaire et/ou professionnel,
- Des comportements à risque pour eux-mêmes ou pour leur environnement (délits, consommation de produits illicites, prostitution),
- Des fragilités d'ordre psychologique (image de soi négative),
- Des déficits sur le plan de la santé.

La mission principale du foyer est de garantir, autant que possible à ces jeunes, un accompagnement de proximité pour leur permettre à la fois de gagner en autonomie, et de pouvoir s'inscrire dans le tissu social.

Le Foyer Bougainville s'attache à :

- Promouvoir le respect des droits de l'enfant et de la famille,
- Œuvrer à leur mieux-être afin de leur permettre d'accéder autant que possible aux dispositifs de droits commun qui favorisent la citoyenneté, notamment par l'accès à la culture, à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, à la vie associative et sociale...
- Accompagner les jeunes tout au long de leur placement en veillant à respecter leurs besoins, leurs capacités, leurs empêchements et leurs trajectoires de vie,
  - Lutter contre les maltraitances sur mineurs et les violences familiales et intrafamiliales,
  - Lutter contre toutes les formes de marginalisation et d'exclusion sociales.

Ces missions sont incarnées par une équipe pluridisciplinaire, qui, au quotidien, s'efforce d'apporter des réponses éducatives dans le cadre du PPA du jeune.

Les professionnels s'attachent à recueillir les attentes des jeunes accompagnés et de leurs parents et à coconstruire avec eux le PPA.

# 4 L'ACTIVITE DU FOYER BOUGAINVILLE

## 4.1 Taux d'occupation

|   | 2024      | 2023    |
|---|-----------|---------|
| ▪ Journées à réaliser dans l'année                              | ▶ 3 285   | 5 048   |
| ▪ Journées réalisées en 2024                                    | ▶ 3 038   | 4 676   |
| ▪ Solde par rapport à l'activité budgétée en nombre de journées | ▶ - 247   | - 372   |
| ▪ Ecart en % (Réel / à réaliser)                                | ▶ -7,52%  | - 7,37% |
| ▪ TAUX D'OCCUPATION   | ▶ 92,48 % | 92,63 % |

Le Foyer Bougainville termine l'exercice 2024 avec une activité déficitaire de 247 journées, soit - 7,52 % au regard du taux d'activité arrêté. Depuis la fermeture administrative partielle le foyer ne peut héberger au sein du foyer que 6 jeunes au maximum. Entre septembre 2023 et septembre 2024, le foyer accompagnait 3 jeunes hébergés au FJT et un jeune en suivi externalisé. Depuis l'accompagnement avec le FJT a été suspendu dans l'attente de l'affectation d'un appartement.

Sur cet exercice, le nombre de journées non facturées au titre des droits de visite et d'hébergement s'élèvent à **96**.

Ce chiffre s'explique par le fait que peu de jeunes ont bénéficié de sorties dans le cadre de Droit de Visite avec Hébergement. Le nombre moyen de journées déduites s'élève à 1,33 jour par mois pour l'ensemble de l'effectif ( $96/12 = 8$  jours / nombre jeunes (6) = 1,33 jour)

E ré Les familles ne bénéficient pas toutes de Droit d'hébergement. Et, même quand elles sont autorisées elles n'ont pas lieu (refus du jeune, fugue...)

## 4.2 File active

En 2024, 17 jeunes ont été accompagnés et le pourcentage de filles s'élève à 76,50% contre 23,50% de garçons.

Le dernier arrêté préfectoral en date du 16/9/2024, prévoit une capacité d'accueil pour Bougainville de 6 places en hébergement sur site et 11 places en suivi externalisé.

Après l'avis défavorable de la commission de sécurité, le nombre de jeunes accueilli au foyer Bougainville est de 6 jeunes. Entre septembre 2023 et septembre 2024, 3 jeunes étaient accueillis en FJT et 1 jeune en suivi externalisé. L'accueil en FJT a été suspendu, car les jeunes mineurs de 16 ans ne se sentaient pas suffisamment en sécurité et certaines étaient en situation de vulnérabilité.

---

## 4.3 Mouvements

En 2024, 8 jeunes ont été accueillis (6 filles et 2 garçons) et 12 ont quitté la structure (8 filles et 4 garçons).

|  | 2023             | 2024                    |
|--|------------------|-------------------------|
| <b>Nombre d'entrées</b>                    | 10               | 8                       |
| <b>Nombre de sorties</b>                   | 15               | 12                      |
| <b>Nombre de jeunes suivis sur l'année</b> | 24               | 17                      |
| <b>Moyenne d'âge à l'admission</b>         | 16 ans et 7 mois | <b>16 ans et 8 mois</b> |

### LES DEMANDES D'ADMISSIONS

Sur 8 dossiers d'admissions reçus en 2024, tous émanaient du Loir-et-Cher et ont fait l'objet en amont d'une instruction en équipe pluridisciplinaire.

Toute demande d'admission relève, en amont, d'un envoi de documents (rapports, synthèse, ordonnances...) du service gardien. Le dossier est instruit par la cheffe de service, la psychologue et un éducateur, avant une présentation en réunion d'équipe pluridisciplinaire.

Le jeune est ensuite reçu avec le référent ASE, le ou les parents et la psychologue, la cheffe de service et d'un éducateur pressenti coordinateur du projet. Cette première rencontre a pour objet d'évaluer la demande d'admission, d'identifier les besoins en matière d'accompagnement et d'organiser l'admission.

Dans un second temps, une présentation des missions de la MECS, son cadre, les règles et le travail éducatif mis en place est faite par les professionnels. C'est aussi un temps où le jeune peut faire part des éléments de son histoire, appuyé par celle de ses représentants légaux et le référent ASE dont la mission est d'exposer les grandes lignes du projet du jeune.

A l'admission devient effective, le ou les parents du mineur sont conviés à une visite de la structure et à l'élaboration du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) en cohérence avec le projet personnalisé de l'enfant et en présence des professionnels présents lors de l'admission.

Deux mois après l'admission, une première note d'observation est rédigée par l'éducateur référent du projet qui, en amont, fait l'objet d'un échange en réunion pluridisciplinaire et après avoir recueilli la parole du jeune.

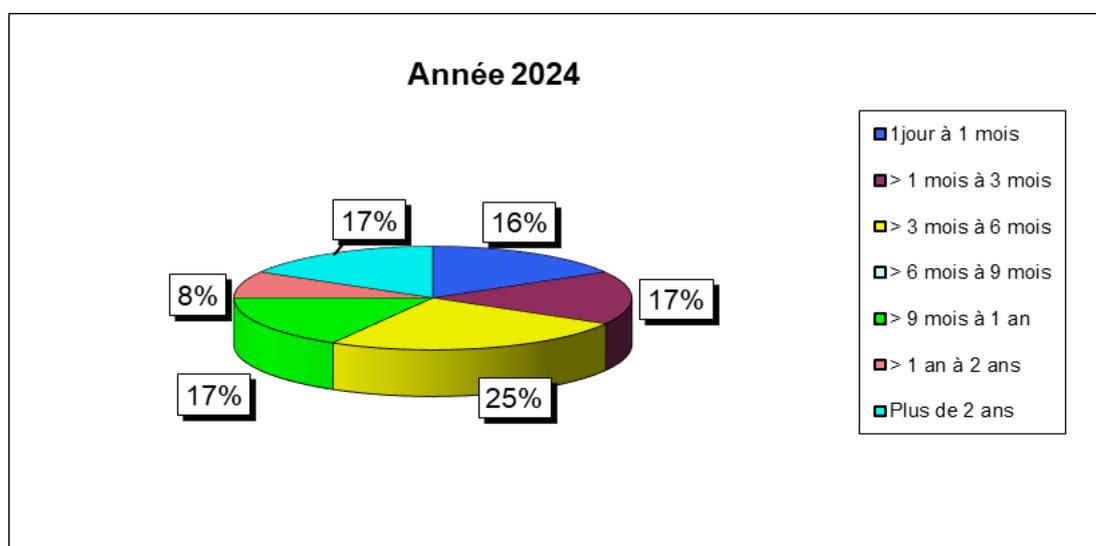
# 5 CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS

## 5.1 Age moyen des jeunes accueillis

L'âge moyen à la sortie est de 17 ans et demi. La sortie a lieu à la fin de la mesure de placement ou à l'occasion d'orientations vers des dispositifs jeunes majeurs.

## 5.2 Durée des placements

La durée moyenne des placements s'établit à 11 mois. Celle-ci est équivalente à l'année passée. 9 jeunes étaient présents au 1er janvier 2024 au Foyer Bougainville (8 mineurs, 1 majeur)



➤ **16 jeunes mineurs ont été accompagnés cette année (13 filles et 3 garçons)**

Un jeune garçon a été placé durant presque 2 ans. Il avait été accueilli à l'âge de 15 ans. Une jeune fille a été accueillie 72 heures, un garçon a été accueilli 5 jours (accueil provisoire). Sur les 16 mineurs, 3 jeunes ont atteint leur majorité au cours de l'année 2024.

➤ **4 jeunes majeurs ont été accompagnés cette année (3 filles et 1 garçon)**

En janvier, un jeune était déjà majeur, il bénéficiait d'un Contrat Jeune Majeur (18 ans ½). Il a été accompagné par le service pendant plus de 2 ans ½.

Une autre adolescente a été accueillie pendant 2 ans et 3 mois. Devenue majeure en cours d'année, elle a bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur. Elle avait été placée juste avant ses 16 ans.

Une jeune fille, majeure en cours d'année, a eu une durée de placement de 11 mois et bénéficiait d'un Contrat Jeune Majeur.

Une autre jeune fille, devenue majeure en cours d'année, a également bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur. Son placement a duré 3 mois ½.

## 5.3 Les catégories juridiques de la population accueillie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 9 jeunes étaient présents et répartis comme suit :

- 8 Mesures de Garde
- 1 en Contrat Jeune Majeur

Au cours de l'année sur les 14 mesures de garde suivies :

- 6 ont quitté la structure
- 3 jeunes ont atteint la majorité
  - o 5 présents au 31 décembre 2024

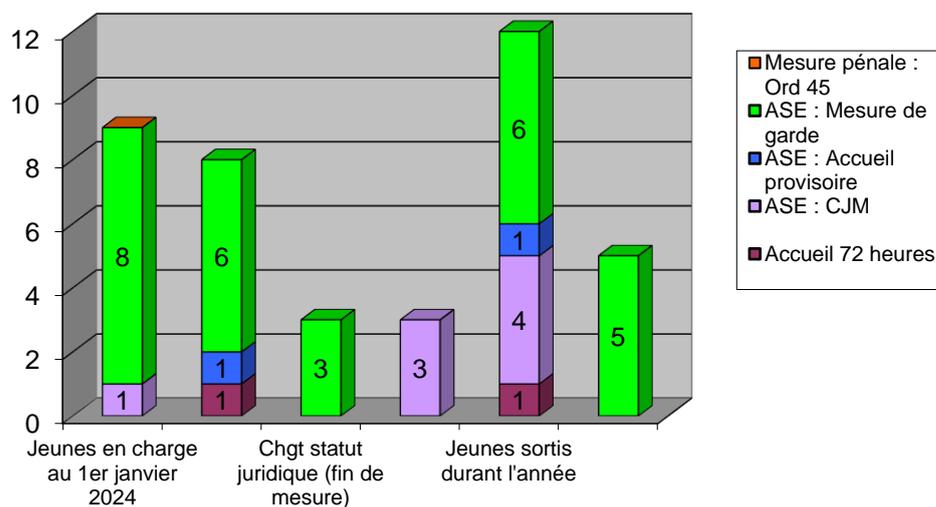
Pour les Contrats Jeunes Majeurs (CJM) :

- 1 était présent en janvier
- 3 ont atteint la majorité
- 4 sont sortis du Foyer
  - o Aucun CJM au 31 décembre 2024

Autres placements :

- 1 Accueil 72 heures, sorti dans l'année
- 1 Accueil Provisoire, sorti dans l'année

**Foyer Bougainville : Evolution des effectifs en 2024**  
(statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2024)

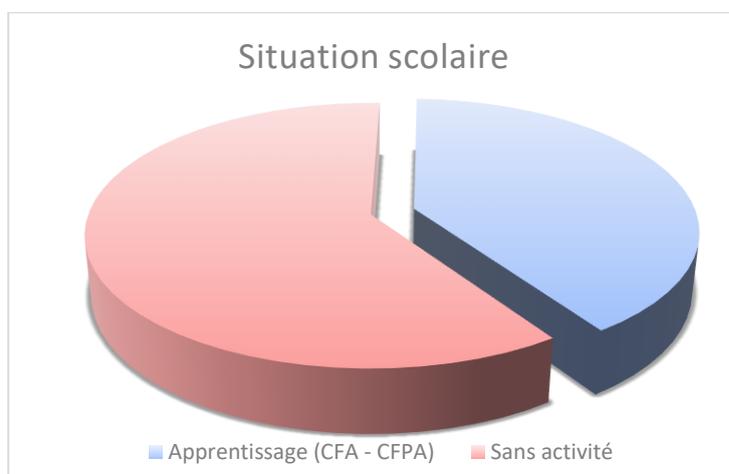


## 5.4 Situation scolaire – professionnelle

Au 31 décembre 2024 :

Sur les 5 jeunes présents au 31/12/2024 :

- Une jeune fille était inscrite au CFA de Blois, CAP service (restauration)
- Une jeune fille était scolarisée dans un Centre de formation Professionnelle Agricole (CFPA) au Domaine des Frileuses à Chaumont sur Loire
- Trois autres jeunes filles étaient déscolarisées, mais néanmoins engagées dans des dispositifs de droits communs (Mission Locale).



Près des deux tiers des jeunes accueillis au foyer sont très éloigné d'un projet scolaire ou professionnel. Les jeunes sont dans le refus de la prise en charge et sont régulièrement en fugue. Ces jeunes sont dans l'incapacité de s'inscrire dans un rythme et d'accepter les contraintes ou frustrations.

## 5.5 Une prise en charge médico-sociale et sanitaire

Parmi les dix-sept jeunes accompagnés par le Foyer Bougainville en 2024, six jeunes ont bénéficié d'une prise en charge médico-sociale et sanitaire. Cela représente 35% de l'effectif, un chiffre en très légère baisse (deux points de pourcentage) comparé à l'année 2023.

Pour quatre des six jeunes accueillis, la voie d'entrée vers le soin est en lien avec les problématiques addictives. En effet, les consommations à risque et les addictions sont envisagées comme des symptômes visibles d'un profond mal-être interne.

Par ailleurs, deux jeunes ont une prise en charge régulière en pédopsychiatrie ou via l'hôpital de jour La Maison d'Artémis. De même, deux jeunes disposent d'un traitement, malgré une adhésion variable de ces derniers à la prise de médicaments.

Ces différents accompagnements tendent à répondre à la volonté de soulager les jeunes accueillis à la MECS. En effets, ces derniers sont soumis à des problématiques singulières, souvent très prégnantes, en lien avec leur histoire, leur famille, leurs relations, leur avenir, leur estime, leurs émotions... Elles se traduisent de multiples manières, notamment par de fortes angoisses, des mises en danger, des consommations ou encore des états d'inertie. Les suivis mis en place, suivant la volonté des jeunes ou sur

préconisation, permettent un espace d'expression et d'élaboration personnel (ou parfois collectif), pour soulager le jeune et l'accompagner plus sereinement vers la majorité.

L'une des problématiques majeures concernant les suivis médicaux et psychothérapeutiques concerne l'implication au long terme des jeunes. Les angoisses liées au fait d'aborder les événements difficiles, voire traumatiques du passé sont très fortes pour eux et peuvent les pousser à interrompre leur travail de soin. D'autres jeunes, qui nécessitent également ce type d'accompagnement, s'y opposent catégoriquement. Certains, pour justifier leur refus, mettent en avant la multiplicité des prises en charge avant leur accueil sur la MECS et le rejet de l'implication d'un nouveau professionnel dans leur situation. Un travail quotidien de motivation est donc effectué par les professionnels afin d'encourager au soin.

Les prises en charge médico-sociales et sanitaires sont l'un des aspects de l'accompagnement des jeunes pour lesquels la mobilisation et l'adhésion sont relativement difficiles. Pour tenter de soulager leurs maux, plusieurs jeunes tendent vers des solutions alternatives, temporaires et dangereuses, dont les conséquences sur leur avenir sont largement minimisées.

## 5.6 Situation parentale des jeunes confiés

| <b>2024</b>             | Parents en couple | Parents séparés ou divorcés avec maintien de l'autorité parentale conjointe | Un parent possédant l'autorité parentale exclusive | Jeune Pupille d'Etat | Nombre d'enfants dans la fratrie |           | Jeunes ayant la possibilité de rencontrer leur famille élargie dans le cadre de DVH | Statut inconnu |
|-------------------------|-------------------|---|--|----------------------|----------------------------------|-----------|---|----------------|
|                         |                   |   |  |                      | Moins de 3                       | 3 ou plus |   |                |
| <b>Nombre de jeunes</b> | 2                 | 8   | 4  | 2                    | 5                                | 11        | 4   | 1              |

En 2024, huit jeunes accueillis à la MECS ont des parents séparés ou divorcés, avec maintien de l'exercice de l'autorité parentale conjointe. Néanmoins, dans ces familles, les parents n'investissent pas toujours leur rôle de manière égale. En effet, certains peuvent être plus difficiles à mobiliser concernant le projet de leur enfant, les droits de visites et les actes relevant de l'exercice de l'autorité parentale. Certains jeunes ne sont plus en contact régulier avec l'un de leurs parents, ou alors de manière officieuse, en dehors du cadre posé par le placement. Parmi ces parents séparés ou divorcés, certains ont retrouvé un conjoint tandis que d'autres sont seuls.

Quatre jeunes pour lesquels un seul des parents possède l'exercice de l'autorité parentale exclusive : dans deux cas le père est décédé, dans un cas le père n'a jamais reconnu le jeune et dans un cas le père a perdu l'autorité parentale avant le placement du jeune au Foyer Bougainville. Parmi les accueils de 2024, seules des mères possèdent donc l'exercice de l'autorité parentale exclusive.

Ces chiffres montrent que les situations de familles avec un couple parental rompu sont largement majoritaires. Cette différence significative entre les couples et les familles monoparentales ou recomposées est dans la continuité des chiffres de l'année 2023 et reflète le phénomène sociétal de multiplication des ruptures conjugales.

---

Enfin, deux jeunes ont un statut de Pupille d'Etat, à la suite du décès de leur mère. Pour les deux situations, les familles étaient connues des services de protection de l'enfance avant le décès de la parente. Les pères, impactés par leur propre parcours et fragilités, n'ont pas acquis d'autorité parentale et ne sont pas en mesure d'accueillir leur enfant. Pour l'un des deux jeunes, une tutelle familiale avait été accordée avant le placement en MECS, mais a été retirée car l'accueil du jeune et de sa fratrie était trop difficile à gérer pour la famille.

## **5.7 Le maintien du lien familial**

Parmi les dix-sept jeunes accueillis, douze ont des frères et sœurs. Par ailleurs, la majorité de ces fratries constituent des familles nombreuses. Néanmoins, aucune fratrie n'a été accueillie sur le Foyer Bougainville cette année. Les jeunes peuvent avoir la possibilité de rencontrer leurs frères et sœurs dans le cadre de rencontres organisées ou lors des hébergements au domicile d'un parent. Certains autres jeunes favorisent plutôt les rencontres sur l'extérieur, hors du cadre proposé par les services.

Quatre jeunes ont la possibilité de rencontrer de la famille élargie à l'occasion de droits de visites avec ou sans hébergement. Ces personnes ont été déterminées comme des personnes ressources par les autorités judiciaires. Tous ne se saisissent pas de ces droits.

Les situations singulières des jeunes accueillis, les relations complexes avec leurs parents et leur famille élargie, malgré un attachement indéniable, mènent souvent à des éloignements, voire des ruptures entre les jeunes et leur cercle familial. Dans tous les cas, les jeunes sont très souvent amenés à questionner leur place au sein des différents espaces qu'ils côtoient (famille, MECS, lieu de scolarisation...). Les parents sont, pour beaucoup, en prises avec leurs propres difficultés sociales et psychiques, ce qui ne leur permet pas de se rendre pleinement disponibles pour leurs enfants. Par ailleurs, peu de personnes ressources entourent ces jeunes et ces parents. Les jeunes se sentent souvent isolés et cherchent, en lien avec les préoccupations adolescentes, à se constituer des liens ressources sur l'extérieur, qui peuvent parfois être délétères.

---

## 6 ÉTAT DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE

### 6.1 Séjour à la montagne, Saint-Front en Haute-Loire (43)

Lors des vacances d'hiver 2024, l'équipe éducative et les jeunes du foyer ont organisé un séjour à la montagne, à Saint-Front, du 25 au 28 février 2024. Ce voyage a permis aux participants de découvrir un nouvel environnement, de renforcer leur autonomie et de vivre des expériences enrichissantes sur le plan culturel et social.

Après un accueil chaleureux, les jeunes se sont consultés avant de s'installer dans les chambres. La première soirée s'est terminée par un moment de convivialité devant la cheminée autour d'une projection cinéma. Le lendemain matin, les jeunes ont effectué des achats alimentaires avant de partir à la découverte du lac de Saint Front. L'après-midi a été consacrée à une visite du Mont Gerbier de Jonc, puis à une escapade à la station des Estables où diverses activités de plein air ont été proposées.

La journée suivante a été marquée par une randonnée jusqu'à la cascade de la Beaume, avant de poursuivre par la visite de la statue de Notre Dame du Puy-en-Velay, monument imposant dominant la ville. En soirée, un moment de détente et de partage s'est organisé autour d'une raclette.

Enfin, le dernier jour a été consacré à la préparation des valises et au nettoyage de la maison. Une dernière halte a été effectuée à la forteresse de Polignac, offrant une dernière occasion d'enrichir les connaissances culturelles de nos jeunes.

L'absence de neige a constitué un imprévu auquel il a fallu s'adapter, amenant une réorganisation du programme. Cette flexibilité a permis de proposer des activités alternatives attractives, tout en maintenant un haut niveau d'engagement chez les jeunes.

Le séjour a permis d'immerger les jeunes dans des paysages variés et en leur permettant d'explorer des sites historiques et naturels. Ces découvertes ont nourri leur curiosité et enrichi leur compréhension du patrimoine local.

Sur le plan de l'autonomie et de la responsabilisation, les jeunes ont participé à l'organisation des activités, ils ont pris des initiatives pour assumer certaines tâches liées à la gestion quotidienne de la maison.

Une attention particulière a été accordée au jeune présentant une déficience intellectuelle. Son accompagnement a permis de mieux appréhender ses difficultés spatio-temporelles et d'adapter les interventions afin de favoriser son bien-être et son intégration au groupe.

L'enrichissement culturel a été un axe majeur du séjour, avec des visites qui ont permis aux jeunes d'explorer l'histoire et la géographie de la région. Par ailleurs, certains participants ont consacré leur temps libre à des activités personnelles, en profitant du séjour pour réviser pour leurs examens à venir.

Ce séjour a représenté une expérience enrichissante pour l'ensemble des participants. Il a permis d'allier moments de détente, découvertes culturelles et apprentissages pratiques, tout en offrant un cadre sécurisant et stimulant. L'encadrement adapté a favorisé l'épanouissement des jeunes et le développement de leur autonomie.

---

## 6.2 Les fugues : un problème récurrent au sein de la MECS

De nombreuses fugues régulières ont été constatées et comptabilisées durant toute l'année 2024. En effet, de janvier à décembre 2024, sur dix-sept jeunes, six ont fugué sur des durées supérieures à une semaine. Une jeune a fugué essentiellement le week-end. Dans le cas d'une autre jeune, il s'agissait de manifester son refus des horaires établis.

### 6.2.1 Protocole de déclaration et de retour de fugue

Au niveau administratif, un protocole de déclaration et de cessation de fugue est en vigueur au sein de la MECS.

Pour les jeunes de moins de 15 ans, la fugue doit être déclarée directement au commissariat et doit être levée de la même manière. Un mail est adressé aux services concernés (référént et cadre ASE, astreintes ASE et ACESM). Les parents sont également tenus au courant de la situation de leur enfant.

Pour les jeunes de plus de 15 ans, les déclarations et cessations de fugues sont effectuées via une fiche spécifique qui est complétée et envoyée par mail au commissariat. Les responsables légaux, l'astreinte ACESM et les professionnels de l'ASE sont également avertis.

Au niveau éducatif, un protocole a été mis en place pour accompagner les jeunes à leur retour de fugue. Il prévoit un entretien et des mesures pour réaccueillir ces jeunes.

### 6.2.2 Pourquoi fuguer ?

La plupart des jeunes ne donnent pas ou peu de raison de leur fugue. Un des jeunes peut expliquer son mal-être et son besoin de « s'évader ». D'autres expliquent que leurs fugues se trouvent être un moyen pour sortir en boîte de nuit. Plusieurs expliquent ne pas vouloir donner le lieu où ils se rendent par peur que les éducateurs cherchent à contacter les personnes qui les accueillent.

Les fugues semblent être le reflet d'un besoin de sortir, d'exploration et de lien avec l'extérieur. En effet, des enjeux peu saisissables se jouent entre les jeunes de la MECS et leur entourage extérieur (petits amis, cercle amical avec une influence positive ou négative...). Certains peuvent privilégier l'entretien de ces relations à leur projet personnalisé. La question du manque de repères et les problématiques d'attachement peuvent être mises en lien avec ces relations extérieures.

Les fugues peuvent aussi être le reflet d'un défi du cadre éducatif posé. Elles permettent d'affirmer un refus d'autorité des adultes, un besoin de tester les limites.

La fugue constitue une forme de mise en danger. Nous savons que quitter l'enceinte de la MECS et ses règles facilite les comportements à risques car les jeunes se confrontent moins aux répercussions immédiates et aux réponses éducatives. Les fugues sont parfois dans le plaisir immédiat sans vigilance quant aux conséquences de leurs actes.

Il peut s'agir également d'un moyen pour certains jeunes de venir vérifier la place qu'ils ont ou n'ont pas au sein de la structure.

Nous savons également que la fugue est un moyen pour certains jeunes d'aller voir leur famille, quand l'ordonnance de placement ne le permet pas. Le jeune va alors questionner et se rassurer de sa place dans la famille. Cela peut aussi permettre de créer un lien différencié et plus libre qu'avec ce qui est proposé à l'ASE, dans le cadre des visites médiatisées notamment. Les jeunes sont dans l'agir et veulent pas solliciter le magistrat pour demander une extension de leur droit.

Il est néanmoins important de relever que malgré la systématisation des fugues, presque tous les jeunes

---

reviennent à un moment donné sur la structure (seul un jeune n'est pas revenu, car il a trouvé un autre lieu de vie). En ce sens, il est possible de supposer que la MECS constitue tout de même pour les jeunes un repère, où ils ont un espace pour eux, pour se poser et trouver soutien et accompagnement quand nécessaire.

### 6.2.3 Des actions éducatives questionnées

Le protocole de règles établi est-il suffisant ou est-il à retravailler ?

Un entretien plus poussé avec ou sans chef de service au retour de fugue doit-il être réalisé ?

La fugue peut être synonyme de mal-être au sein de la MECS ? Quelles sont ses véritables motivations dans la fugue ?...

La question de l'intégration comme objectif dans le PPA se pose.

Plusieurs pistes d'ouvertures sont envisagées, afin d'accompagner au mieux les jeunes :

- Proposer des échanges avec les jeunes, une collation, une activité afin de retarder la sortie du jeune.
- Lors des retours de fugues, des sentiments d'impunité et du manque d'intérêt sont très présents au sujet des mises en garde par les professionnels avant les fugues. Travailler la vision des fugueurs des règles ou de la Loi.
- Renforcer le lien avec le jeune durant la fugue par message ou par appel vocal, même sans réponse des jeunes.
- Renforcer le partenariat avec la police, étendre notre réseau en créant aussi un partenariat avec les différents services de prévention, la maison des adolescents...
- Travailler la responsabilité des parents qui sont en lien avec leurs enfants durant la fugue.

## 6.3 Une nouvelle dynamique d'équipe en construction

L'année écoulée a été marquée par plusieurs évolutions significatives au sein de la MECS de Bougainville. Malgré une baisse d'activité, liée à la fermeture administrative de 2023, cette période a été mise à profit pour repenser nos pratiques professionnelles et adapter notre accompagnement aux besoins des jeunes accueillis.

Le changement d'équipe a constitué un défi mais aussi une opportunité de renouveler notre approche éducative.

Grace à une dynamique collective et à une réflexion approfondie sur nos méthodes, nous avons renforcé l'accompagnement individualisé, permettant une meilleure prise en charge des jeunes.

Un travail spécifique a été mené pour limiter les fugues, en développant des stratégies éducatives favorisant l'écoute, le dialogue et l'engagement des jeunes dans leurs projets.

Par ailleurs, l'autonomisation des jeunes est au cœur de nos préoccupations, dans le cadre d'une extension par le biais d'accueils externalisés en appartement, prévu en début d'année 2025.

Cette modalité d'accueil offrira un cadre plus responsabilisant et préparatoire à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

---

Ainsi, malgré une activité en baisse, cette année 2024 a été une période de transition constructive. La nouvelle équipe éducative s'adapte aux évolutions du foyer en mettant en place des actions ciblées et en renforçant le travail partenarial. Ces ajustements permettent aujourd'hui d'envisager l'avenir avec des bases solides, en poursuivant notre mission d'accompagnement éducatif et social avec engagement et bienveillance.

## 7 LES RESSOURCES HUMAINES

A l'instar de l'année précédente, l'année 2024 a été traversée par des arrêts ou absences successives, ainsi que de nombreuses démissions qui ont fortement impacté l'organisation de l'accompagnement des jeunes au quotidien et plus généralement l'organisation du travail. Cette impermanence a plus que fragilisé le travail d'équipe. Cependant, le recours à des remplaçants réguliers a permis quelque peu d'assurer une continuité de service et de relais, en attendant les nouvelles embauches.

### 7.1 Mouvements du personnel en CDI

| <u>Date de sortie</u>  | <u>Motif</u>            | <u>Fonction exercée</u>     |
|------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| 25/02/2024             | Démission               | Psychologue                 |
| 26/07/2024             | Licenciement inaptitude | Educatrice spécialisée      |
| 01/08/2024             | Licenciement inaptitude | Educatrice spécialisée      |
| 31/10/2024             | Rupture conventionnelle | Cheffe de service           |
| 08/11/2024             | Démission               | Moniteur adjoint d'activité |
| 14/11/2024             | Démission               | Monitrice éducatrice        |
| 17/11/2024             | Démission               | Educatrice spécialisée      |
| <br>                   |                         |                             |
| <u>Date d'embauche</u> |                         |                             |
| 29/01/2024             | Poste vacant            | Maîtresse de maison         |
| 24/04/2024             | Poste vacant            | Psychologue                 |
| 13/05/2024             | Poste vacant            | Educatrice spécialisée      |
| 01/06/2024             | Poste vacant            | Monitrice éducatrice        |
| 02/09/2024             | Poste vacant            | AMP                         |
| 21/10/2024             | Poste vacant            | Chef de service             |
| 21/10/2024             | Création de poste       | ES-coordonateur (30%)       |
| 07/11/2024             | Poste vacant            | Monitrice éducatrice        |
| 27/11/2024             | Poste vacant            | Moniteur éducateur          |

Accueil d'un apprenti éducateur spécialisé en 1<sup>ère</sup> année le 01/09/2024.

L'arrivée d'une nouvelle Direction en juillet, le départ de la chef de service en octobre et la démission de 4 membres de l'équipe éducative sur 7 ont impacté fortement la dynamique d'équipe. Le chef de service, recruté en octobre a constitué une nouvelle équipe avec laquelle il met à plat l'ensemble de l'organisation pour répondre aux besoins des jeunes et prendre en compte leur niveau d'autonomie et leurs capacités à s'inscrire dans des activités.

---

## 7.2 Les formations et journées d'études réalisées en 2024

Plusieurs personnels du Foyer Bougainville ont suivi en 2024 différentes formules leur permettant de se former pour développer de nouvelles compétences ou anticiper les évolutions de leur emploi.

- Analyse des pratiques (Réunions mensuelles)
- Formation « Gestion de crise, d'agressivité, violence et contenance physique » - LABEL FORMATION (76)
- Formation « Autodétermination et pouvoir d'agir » - ACTIF (41)
- Formation « Approche de la transidentité » - INFIPP (41)
- Formation « Les enfants, adolescents victimes et/ou auteurs d'agressions sexuelles : penser leur accompagnement » - EPSILON MEDIA (41)
- Formation « Téléphonie et M365 » - NG SOLUTIONS (41)
- Formation « NEMO » - TROIZAIRE (41)

# 8 RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS

## 8.1 Composition du CVS

Le CVS du CEAPS est composé de 9 représentants

### Représentants des usagers

Glwadys COLLOT HOUDOT jeune accompagnée du Moulin de Coutant est élu **Président du CVS** du CEAPS.

| Etablissement      | Titulaire            | Suppléant        |
|--------------------|----------------------|------------------|
| Moulin de Coutant  | Anastasia MANSION    | Emerick DOVERGNE |
| Foyer Bougainville | Soumaya BOUCHIBA     |                  |
| SAU                | Mathéo PERRIN TALBOT |                  |
| PFS                |                      |                  |

### Représentants familles des personnes accompagnées

| Etablissement | Titulaire   |
|---------------|-------------|
| PFS           | M. FRESNEAU |

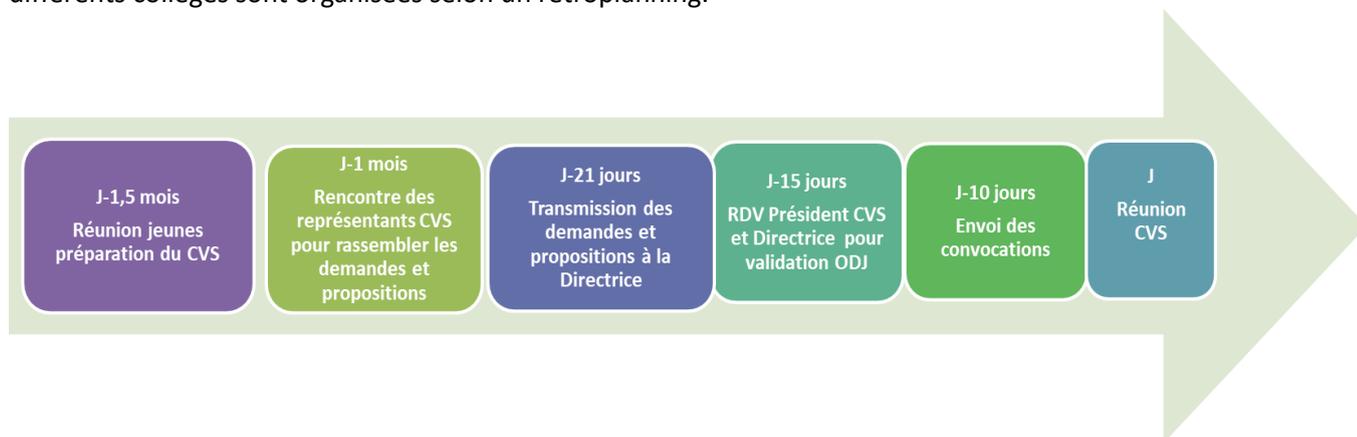
### Représentant des salariés

| Etablissement     | Titulaire         | Suppléant              |
|-------------------|-------------------|------------------------|
| Moulin de Coutant | Christel BARBIER  | Kamel MASRI            |
| Bougainville      | Aurély LAAREJ     | Abdel Aziz BAHADOU     |
| SAU               | Karine MITTELETTE | Céline RABREAU         |
| PFS               | François RAMAUGE  | Jean Philippe GONZALES |

## 8.2 Organisation des élections du CVS

Le CVS du CEAPS a élu en décembre 2023 ses membres pour une durée de 1 an.

Les membres du CVS sont élus selon la procédure définie dans le règlement intérieur. Les élections des différents collèges sont organisées selon un retroplanning.

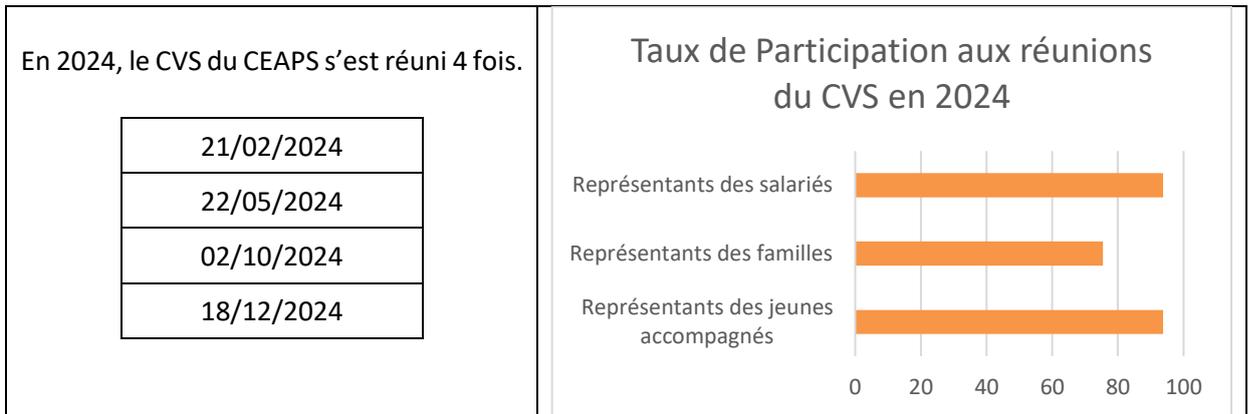


Les représentants des jeunes accompagnés du CVS du CEAPS sont élus par service à bulletin secret.

Les représentants des familles du CVS du CEAPS sont élus dans le cadre d'un vote par correspondance.

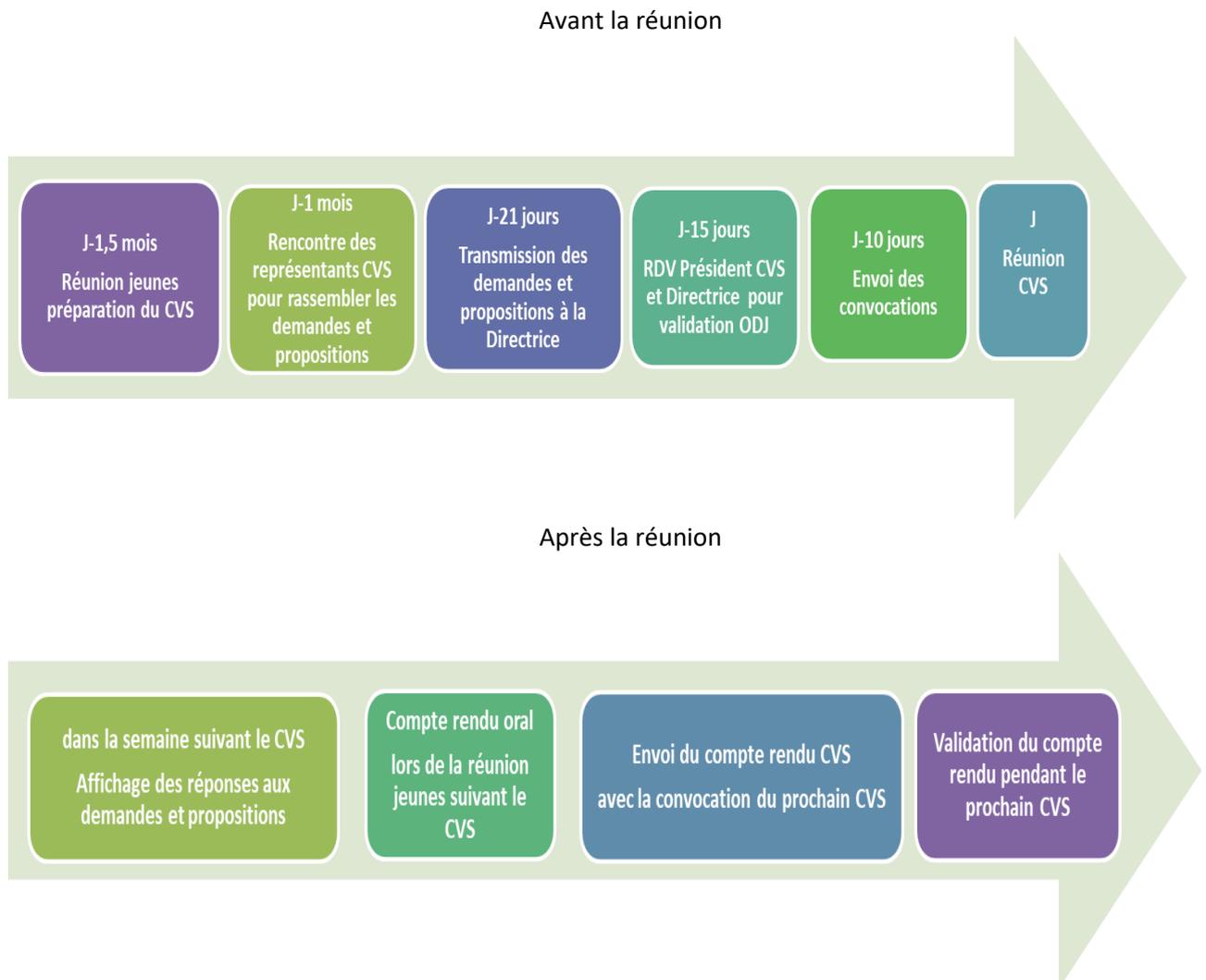
Les représentants des salariés sont élus dans le cadre d'une réunion d'équipe.

### 8.3 Organisation des réunions du CVS



### 8.4 Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS

Pour soutenir la dynamique du CVS et favoriser la participation et l'engagement des jeunes accompagnés à cette instance, la mise en œuvre d'un rétroplanning rythme les interventions des représentants du CVS lors des réunions jeunes organisées par service tant en amont qu'en aval des réunions



---

## 8.5 Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS

Chaque service dispose d'un tableau d'affichage CVS comprenant : la liste des élus, le dernier compte-rendu de réunion.

## 8.6 Thématiques abordées en réunion en 2024 émanant des jeunes

### **Budgets des jeunes : Argent de poche, Hygiène, coiffure**

La question des budgets est présente sur chaque réunion. Les jeunes soulignent les différences entre service et souhaitent des augmentations.

### **Organisation d'Olympiade**

L'organisation d'olympiade sur le Moulin de Coutant a été initiée mais n'a pu aboutir car désinvestissement des jeunes au cours de l'année et peu de mobilisation de la Direction et des professionnels.

### **Utilisation du téléphone portable**

Les jeunes interrogent régulièrement sur les règles d'utilisation du portable et les disparités qu'ils ressentent. Il est rappelé que les règles sont différentes selon l'âge et aussi en fonction des demandes des parents qui sont généralement les détenteurs des forfaits et qui peuvent mettre des systèmes de limitation de l'utilisation.

### **Construction d'un guide du jeune majeur**

A la demande des plus âgés, un guide du jeune majeur a été élaboré à partir du foyer de Bougainville et en mutualisant le recueil des données sur les 3 services d'hébergement. Ce guide est remis à chaque jeune dans le cadre de la préparation à la vie d'adulte.

### **Accompagnement des jeunes dans la compréhension de l'actualité**

Le représentant des familles a interrogé les jeunes et les professionnels sur l'accompagnement mis en œuvre pour accompagner les jeunes dans la compréhension des sujets d'actualité. Les jeunes ont répondu qu'ils s'informaient via les réseaux et qu'ils leur arrivaient de solliciter les adultes pour en échanger. Les professionnels ont évoqué qu'il n'y avait pas d'activités dédiées, mais que régulièrement lors de discussion ou d'échange avec les jeunes ils favorisaient les questionnements et apportaient des éléments de compréhension ou d'ouverture sur les sujets abordés.

### **Amélioration des locaux du Moulin de Coutant et de Bougainville**

Les jeunes des 2 MECS sont en demande d'amélioration des locaux. Pour le Moulin, les espaces sont limités et il manque un espace d'apaisement. Pour Bougainville, les locaux partiellement utilisés depuis la fermeture partielle sont moins investis et les jeunes souhaiteraient que leur chambre soit repeinte et certains espaces réaménagés.

### **Possibilité de recevoir des visiteurs**

Les jeunes souhaiteraient pouvoir recevoir des amis, de la famille, dans les foyers mais les règlements de fonctionnement ne le prévoient pas. Sur le foyer Bougainville les locaux permettent de l'envisager mais la demande ne vient pas du foyer. Les représentants sont invités à partager cette question avec les jeunes de

---

chaque foyer et de ramener les souhaits en réunion.

## **8.7 Sollicitation du CVS**

- Juin 2024 participation à l'évaluation externe du Foyer Bougainville.
- Avis sur la modification du règlement de fonctionnement du Foyer Bougainville.

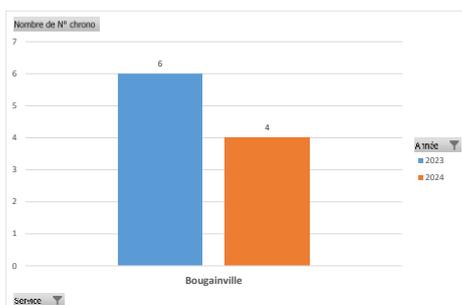
## **8.8 Evènements indésirables, réclamations et signalements**

Le bilan des évènements, signalements et réclamations ainsi que les mesures correctives apportées ont été présentés au CVS et ont fait l'objet d'une discussion.

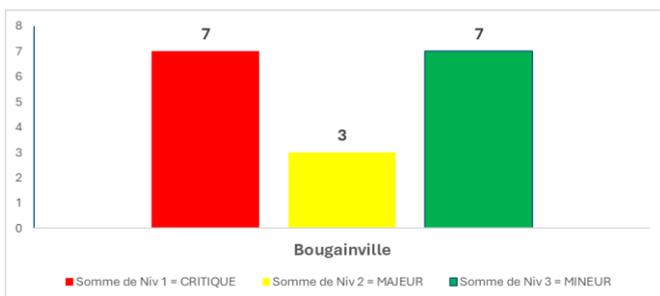
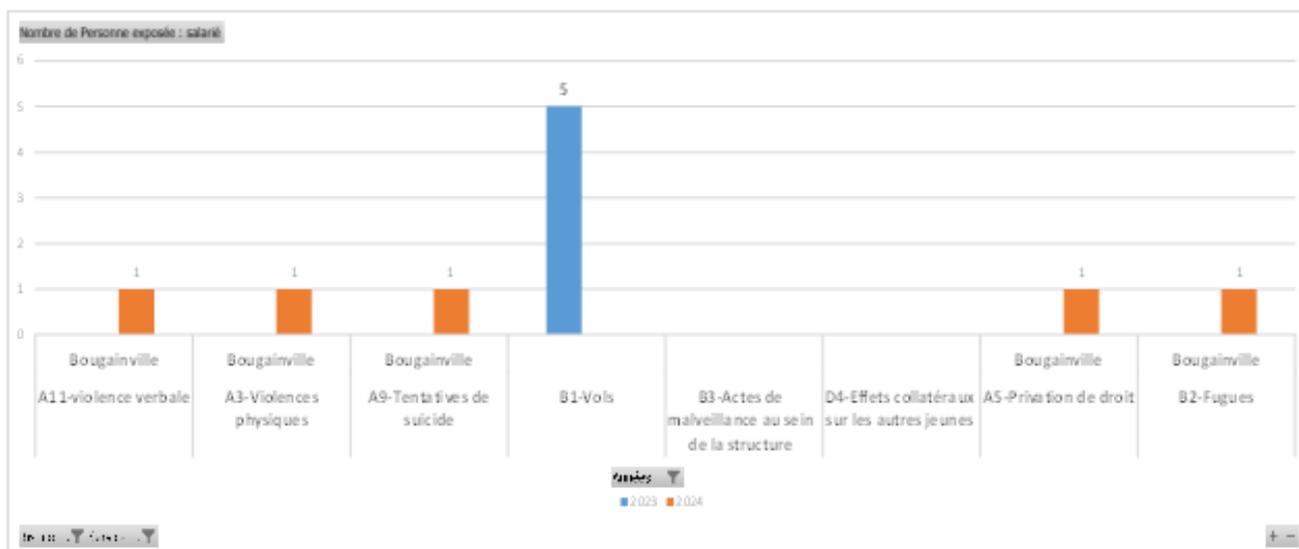
Le règlement intérieur du CVS du CEAPS a été révisé lors de la réunion du 18 décembre 2024

# 9 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

## 9.1 Suivi des évènements indésirables



Comme le prévoit le protocole de traitement des évènements indésirables 4 situations ont fait l'objet d'une remontée en comité de Direction durant l'année 2024. Ils concernent 2 adolescents, dont les troubles sont très importants.



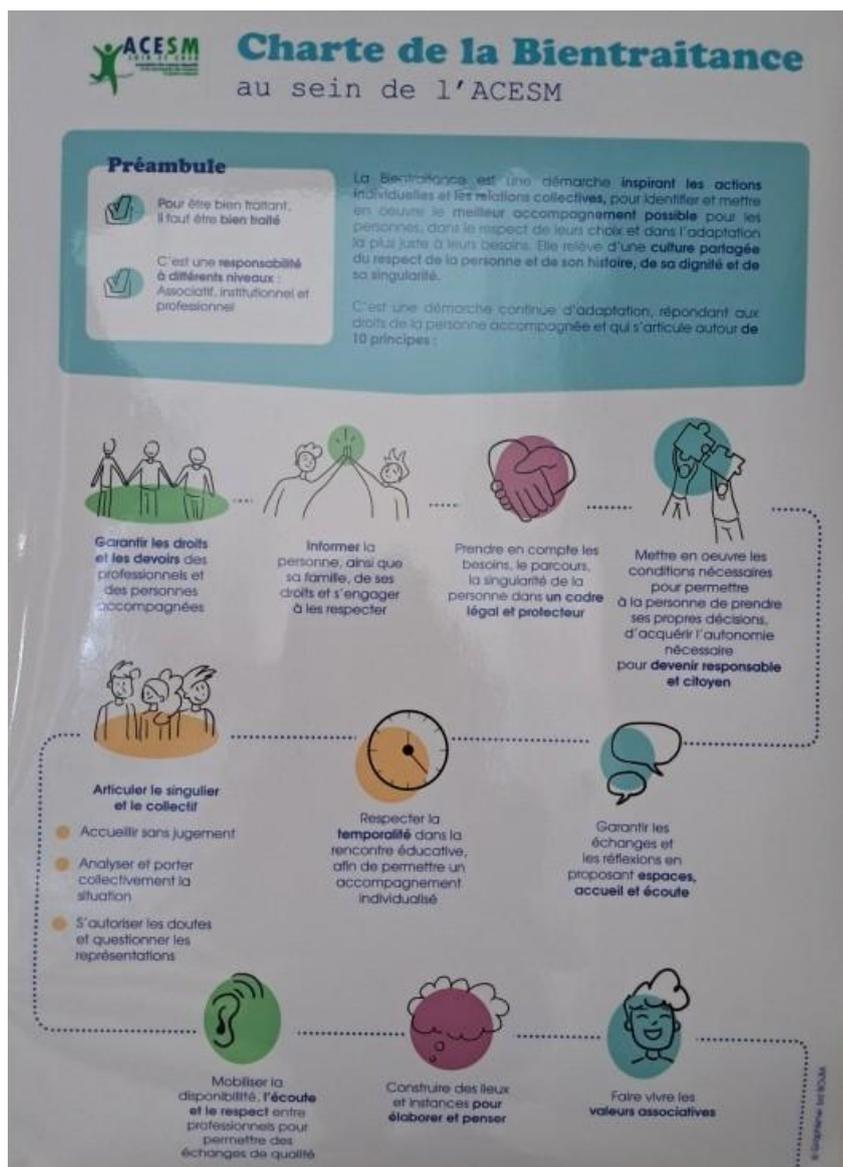
Cette année les professionnels ont dû gérer de manière plus forte, la multiplication des fugues. Les salariés ont aussi dû faire face au mal être d'une jeune fille qui l'exprimait par de l'auto-agressions et des tentatives de suicide. Cette situation a fait l'objet de deux protocoles de soins en lien avec le service de pédopsychiatrie du centre hospitalier de Blois

## 9.2 Plan d'amélioration continu de la qualité

### 9.2.1 Les réalisations en 2024

#### 9.2.1.1 Réalisation de la charte de la bientraitance

L'Association a mis en place un groupe de travail composé de jeunes accueillis et de salariés qui, en lien avec un prestataire extérieur ont réalisé une charte de la bientraitance et une bande dessinée.



#### 9.2.1.2 Déploiement du logiciel NEMO

Le déploiement du dossier unique informatisé de l'utilisateur (DUI) se poursuit. L'ensemble des salariés a participé à la formation au logiciel NEMO. En lien avec le prestataire, des ajustements ont été réalisés pour correspondre aux besoins des différents utilisateurs. Les secrétaires s'assurent de la complétude du dossier du jeune en lien avec le référent éducatif. Le cahier de liaison est alimenté chaque jour par les différents professionnels.

Pour poursuivre la généralisation de l'utilisation de l'outil, en 2025 une formation spécifique à la création des modèles de documents internes sera mise en œuvre.

### 9.2.1.3 Approche du processus de gestion des risques

En 2024, à la suite à l'évaluation externe, le processus de formalisation de la gestion des risques a été présenté aux Cadres de direction et Chefs de service. Ce processus a pour but d'améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes. En 2025, le déploiement se poursuivra au niveau des services en lien avec la présentation du nouveau plan d'amélioration continu défini à partir des résultats de l'évaluation externe.

## 9.2.2 Les perspectives de 2025

### 9.2.2.1 Plan d'amélioration continu de la qualité

| N°  | Action d'amélioration   | Echéance | Commentaire   | Etat     |
|-----|---|----------|---|----------|
| 6   | Réinstaurer une réunion périodique avec les jeunes  | 2024     | Les réunions programmées ne sont pas toujours tenue faute de participants<br>Le format est à retravailler en équipe et avec les jeunes  | En cours |
| 44  | Santé : Impulser une dynamique pour encourager les jeunes à la pratique du sport et à la culture                            | 2024     |   | En cours |
| 154 | Poursuivre le déploiement de l'approche processus Gestion des Risques et l'articulation de la démarche qualité au quotidien | 2025     | A la suite de l'évaluation externe l'actualisation du Plan d'amélioration de la qualité est en cours et le processus a été présenté aux Cadres des services et va l'être sur les services | En cours |
| 131 | Projet du nouveau foyer   | 2025     |   | En cours |
| 177 | Travailler avec l'équipe l'accompagnement multisite   | 2025     | Organiser le travail en prenant en compte l'appartement, le foyer et les suivis externalisés  | En cours |
| 172 | Intégrer la procédure de détection des signalements des cas de maltraitance dans les projets de service                     | 2024     |   | A faire  |
| 175 | Intégrer le traitement du circuit des plaintes et réclamations dans le projet de service                                    | 2025     |   | A faire  |
| 181 | Former les équipes pour faire face aux conduites addictives   | 2025     |   | En cours |
| 184 | Formaliser le plan de continuité de l'activité  | 2025     |   | A faire  |
|     | Réécriture du projet de service   | 2025     |   | A faire  |